

Le mercredi quatre avril deux mil dix-huit, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle Alain Peyrefitte de LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de Roger REVOILE.

Date de convocation : 16 mars 2018 – Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués : En exercice : 48 – Présents ou représentés : 27 (Quorum : 17)

Collège	Noms	Structure	Présent	Représenté	Collège	Noms	Structure	Présent	Représenté
Collège des élus	M. Jean-François DELESALLE	Maire de Doue		X	Collège des usagers	M. Régis D'HONDT	Chambre d'agriculture	X	
	M. Philippe DE VESTELE	Maire de Montdauphin				M. Gérard RIBINIK	Chambre de Commerces et de l'Industrie	X	
	M. Guy DHORBAIT	Maire de Boissy-le-Châtel		X		M. Dominique THIEBAUX	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	X	
	M. René GARCHER	Adjoint au Maire d'Esblly		X		M. Serge AVANZINI	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	X	
	M. Alain HANNETON	Maire d'Augers-en-Brie	X			M. Michel SAINT MARTIN	Nature Environnement 77	X	
	M. Dominique LEFEBVRE	Maire de Sablonnière				M. Jean Claude DUCHAUCHOY	Amis des moulins d'Ile de France	X	
	M. Jean François LEGER	Maire de Chailly-en-Brie	X			Mme Anne RIBEYRE	Marne nature Environnement	X	
	M. Jean Pierre CADET	Conseiller Communautaire CCSSOM	X			M. Christian LHEUREUX	ASA des Marais de St Gond	X	
	M. Michel DAUTEUIL	Vice-Président CCBC	X			M. Pascal OLIVIER	Irrigants du Nord Seine et Marne	X	
	M. Michel LIEGEOIS	Maire d'Oyes	X			Mme Florence COUVREUR	Familles rurales		
	M. Roger MIGUEL	Vice-Président CCPC		X		Mme Christine MORATELLI	Comité départemental de canoë kayak	X	
	M. Alain MOROY	Maire de Marchais-en-Brie	X			M. Alain BEAUFORT	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne		
	M. Patrice VALENTIN	Conseiller Régional du Grand Est	X			Préfet coordinateur de bassin			
	M. Dominique MOYSE	Conseiller Régional des Hauts-de-France				Préfet de Seine-et-Marne			
	Mme Marie Pierre BADRE	Conseillère Régionale d'Ile-de-France				Préfet de la Marne			
	M. Yves JAUNAUX	Conseiller départemental de Seine-et-Marne		X		Préfet de l'Aisne			
	Mme Annie COULON	Conseillère départementale de la Marne	X		Collège de l'Etat		Agence de l'Eau Seine-Normandie		
	Mme Carole DERUY	Conseillère départementale de l'Aisne					MISE 77	X	
	M. Belaïde BEDREDDINE	EPTB Seine Grands Lacs					MISE 51		X
M. Georges FOURRE	Entente Marne					MISE 02			
Mme Anne-Marie RAVET	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin					DREAL Champagne-Ardenne	X		
M. Jean-Luc MUSART	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin					Agence Française pour la Biodiversité (ONEMA)			
M. Roger REVOILE	SI de la Vallée du Haut Morin		X			DRIEE d'Ile-de-France			
M. BARNIER François	SI Etudes et Aménagement des Marais de St Gond					ARS Champagne-Ardenne			

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du compte rendu de la CLE du 16 février 2018
1. Rapport d'activité 2017 et programme d'action prévisionnel 2018
2. Budget prévisionnel 2018
3. Commission de travail
4. Point d'information

M. Revoile remercie les membres de la CLE d'être présents. Le quorum des 1/3 des membres présents ou représentés étant atteint, M. Revoile informe que la réunion peut commencer. L'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été envoyés aux membres de la CLE par courriel. M. Revoile propose un tour de table pour faire connaissance avec les nouveaux membres.

0. Approbation du compte rendu de la CLE du 16/02/2018

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 16 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport d'activités 2017 et programme d'actions prévisionnel 2018

Le rapport d'activités 2017 a été envoyé avant cette réunion aux membres de la CLE, il est présenté en séance.

En résumé, le premier axe de travail constitue l'application du SAGE pour sa première année de mise en œuvre suite à son approbation au 21 octobre 2016. La publication du guide SAGE et Urbanisme : « L'urbanisme au fil de l'eau » a permis de développer et renforcer d'avantage l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. L'animatrice est de plus en plus sollicitée sur la thématique « urbanisme » avec 24 porteurs à connaissances rédigés, 19 réunions de personnes publiques associées et 12 avis émis sur des documents d'urbanisme pour l'année 2017.

Il est rappelé que la CLE des Deux Morin a demandé à être associée et consultée dans le cadre d'élaboration ou révision des documents d'urbanisme auprès des services de l'Etat et des collectivités. Ce travail de collaboration fonctionne particulièrement bien.

Le deuxième axe de travail est la poursuite de la procédure de création du SMAGE avec une nouvelle mobilisation des élus suite aux réformes territoriales début 2017. Pour rappel les membres de la CLE se sont positionnés en faveur de la création d'un syndicat mixte regroupant les intercommunalités du territoire du SAGE avec la volonté de mener une politique locale de la gestion de l'eau. Les dernières délibérations ont été prises en faveur de la création du SMAGE en 2017.

Enfin, le président a participé à plusieurs réunions de coordination autour de la gouvernance de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et des « études de gouvernance » lancée sur le territoire du SAGE. L'animatrice a été sollicitée par les communes et des intercommunalités pour leur présenter la compétence GEMAPI, les accompagner dans leur démarche de prise de compétence et les alternatives possibles pour l'exercer ou la transférer à un syndicat de rivière existant et compétent.

M. Revoile rappelle que la compétence GEMAPI est obligatoire pour les intercommunalités mais peuvent la transférer à un syndicat de rivière compétent en la matière. D'ailleurs, le président informe les membres de la CLE que le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin a pris la compétence GEMAPI suite à la sollicitation d'intercommunalités qui souhaitent la transférer.

Le rapport d'activités est validé par la CLE.

Le programme d'action prévisionnel pour 2018 a été envoyé préalablement à cette réunion aux membres de la CLE. Il est présenté en séance.

- L'année 2018 sera celle de l'installation administrative et financière du SMAGE.
- Le lancement de l'étude « ruissellement et érosion » se fera dès l'installation du SMAGE avec l'élaboration du cahier des charges et le recrutement du bureau d'étude.

- Le développement du volet communication est important pour la mise en œuvre du SAGE. Il est prévu de réaliser une exposition itinérante et la modification du site internet.
- Il est également prévu de renforcer l'équipe du SAGE avec le recrutement d'un animateur zone humide et d'un comptable.

M. Duchauchoy demande à qui il appartient de réaliser les inventaires zones humides quand un particulier à un projet. Le président répond que c'est au pétitionnaire de vérifier le caractère humide en cas de projet.

M. Valentin et Mme François rappelle que le caractère humide doit être vérifié par la commune ou l'intercommunalité avant toute ouverture à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme, dans les espaces dont on présage une probabilité de présence humide (c'est-à-dire dans une zone de classe 3 de l'étude DRIEE et dans les enveloppes de probabilité de présence de l'étude du SAGE des Deux Morin).

Pour les zones dont le caractère humide est certain, un classement spécifique en « Agricole zh » ou « Naturelle zh » est demandé sur les classes 1 et 2 de l'étude DRIEE, les zones humides « avérées » et « identifiées » de l'atlas de pré-localisation et les « secteurs à enjeux humide » et les « secteurs à enjeux humide prioritaires pour les inventaires » de l'atlas de hiérarchisation de l'étude du SAGE des Deux Morin. Cette méthodologie permet de protéger efficacement les zones humides et d'éviter une sur protection d'espaces qui ne sont pas en zone humide.

En conclusion, les membres de la CLE soulignent l'importance de lancer une animation spécifique sur les zones humides, car beaucoup de discussions et de débats existent sur la thématique en particulier sur l'inscription dans les documents d'urbanisme. L'animateur zone humide apportera une assistance technique auprès des collectivités et des particuliers.

Le programme d'actions prévisionnel pour 2018 est validé par les membres de la CLE.

2. Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel pour l'animation de la CLE pour l'année 2018 a été envoyé préalablement à la réunion. Il est présenté en séance.

BUDGET PREVISIONNEL 2018			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	116 510 € (dont 100 000 € étude)	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	8 000 €
Salaires et charges patronales	103 700 €		
Indemnité président et vice-président	19 500 €		
Virement à la section investissement	1 600 €		
<i>Total dépenses</i>	<i>240 010 €</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>8 000 €</i>
RECETTES		RECETTES	
Tickets restaurant	2 850 €	Solde exécution 2017	23 707.82 €
Subventions, participation des EPCI	244 837.50 €	Subvention AESN installation (80%)	6 400 €
		Virement de la section fonctionnement	1 600 €
Solde fonctionnement Année 2018	151 311.16 €	Solde investissement Année 2018	23 707.82 €
<i>Total recettes</i>	<i>391 321.16 €</i>	<i>Total recettes</i>	<i>31 707.82 €</i>

Pour les dépenses de fonctionnements :

Le budget comprend le fonctionnement courant de la cellule d'animation et des salaires. Il inclut trois postes : le poste pour l'animation de la CLE et du SAGE (à temps complet), le poste pour l'animation sur les zones humides (à temps complet) et le poste d'un comptable (à temps-partielle 14h). L'étude « ruissellement et érosion » est prévue avec un montant de 100 000 € subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau. Les indemnités du président et des deux vice-présidents prévus au SMAGE ont été ajoutés.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, le budget prévisionnel 2018 est validé par les membres du bureau et sera présenté lors de la prochaine CLE.

Le budget doit ensuite être voté par le comité syndical du SMAGE.

3. Commission de travail

Trois commissions de travail ont été créées en Bureau de CLE le 30/03/2018 :

- Une commission de mise en œuvre du SAGE
- Une commission de suivi des études du SAGE
- Une commission « communication »

Les présidents des commissions sont membres du bureau et élus en son sein.

- M. D'HONT est élu président de la commission mise en œuvre du SAGE à l'unanimité.
- M. SAINT-MARTIN est élu président de la commission suivi des études du SAGE à l'unanimité.
- M. VALENTIN est élu président de la commission « communication » à l'unanimité.

Les membres de la CLE peuvent participer à toutes les commissions s'ils le désirent. Les commissions sont ouvertes et composées de membres de la CLE et du SMAGE, afin d'assurer une bonne coordination entre les délégués au SMAGE et les membres de la CLE.

Le président invite les membres de la CLE à s'inscrire aux commissions de travail en fin de séance ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : sage2morin@orange.fr.

4. Point d'information

M. DUCHACHOY a envoyé un courrier demandant de prioriser la mise en place d'une assistance des collectivités dans les inventaires des zones humides notamment pendant l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Cet accompagnement est effectivement prévu dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE des Deux Morin avec le recrutement d'un animateur qui devrait être fait pour septembre 2018.

La séance est levée à 19h15.

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE des Deux Morin


Roger REVOILE